

**Déclaration de la FSU au CTSD 78 du vendredi 30 mars 2012
Mesures de carte scolaire dans les lycées, collèges et SEGPA**



Monsieur le Directeur d'Académie,

La rentrée 2012 se prépare dans des conditions encore plus désastreuses que lors des rentrées précédentes : plus que jamais les CA ont été contournés, voire dessaisis par des chefs d'établissement qui n'ont pas soumis au vote la répartition de leur DGH, voire qui n'ont pas hésité à ce que les membres du CA se prononcent directement sur les suppressions de postes sans avoir fait voter la répartition elle-même ! Doit-on considérer que l'absence de délibération par le CA sur le TRMD remonté à l'Inspection Académique relève de « l'autonomie » de l'établissement ? Ceci est contraire à l'esprit des textes qui régissent le fonctionnement des EPLE, et porte atteinte au rôle des représentants des personnels.

Dans une Académie déjà largement sous dotée, la saignée des postes se poursuit dans les Yvelines avec un solde négatif de 153 (95 créations pour 248 suppressions). Contrairement à ce qui avait été annoncé, les collèges n'ont pas été épargnés, puisque, alors même qu'ils connaissent une hausse d'effectifs de 132 élèves d'après les prévisions, 20 postes leur seront retirés. À cela s'ajoute la suppression de 7 postes en SEGPA.

En lycée, la fin du double cursus dans la voie professionnelle devait amener à un grand nombre de suppressions. Le résultat est bien là avec 61 suppressions de postes de PLP. Contrairement aux affirmations présidentielles et ministérielles, le décrochage scolaire se développe avec la mise en place du Bac Pro en 3 ans (soit globalement 292 000 décrocheurs toutes voies de formation confondues au printemps dernier).

Les voies générales et technologiques, qui connaissent une hausse des effectifs, subissent le même sort en perdant 65 postes. Les effets des « réformes », notamment celle de la voie technologique, sont sans appel, plus de la moitié des postes sont supprimés dans les disciplines des filières STMG et STI2D. Ce double D, développement durable, ne l'est pas pour l'emploi.

Dans ce contexte, il est donc d'autant plus nécessaire que les élus des personnels au CTSD aient communication des TRMD des établissements, notamment des lycées, ce qui n'a pas été possible en GT, cette année encore. Nous y voyons la volonté assumée d'empêcher les élus des personnels d'assurer pleinement leurs missions.

En effet, comment pouvons nous nous prononcer sur telle ou telle suppression de poste en économie gestion ou génie mécanique, électrotechnique... alors que les CA n'ont pas toujours été consultés et que nous-mêmes ne disposons pas des informations nécessaires pour vérifier que les mesures de carte scolaire sont prononcées dans le respect des règles, c'est-à-dire qu'elles concernent le bon poste et le bon collègue ? Nous tenons à manifester notre total désaccord avec les nouvelles modalités de recrutement dans les sections artistiques (Théâtre, Cinéma-Audiovisuel, Education Musicale, Arts Plastiques) et pour les LV3. En effet les enseignants ayant en charge ces options sont totalement écartés de l'étude de ces dossiers, alors qu'ils sont les mieux à même de donner un avis pédagogique sur les candidatures. Nous serons attentifs à ce que ce fonctionnement, complètement opaque, n'aboutisse pas à des fermetures d'options, au prétexte d'un nombre insuffisant de dossiers jugés dignes d'être retenus.

Concernant les stagiaires, le Recteur a annoncé en groupe de travail le blocage de 135 postes fixes sur le département des Yvelines pour la rentrée 2012 au détriment des moyens provisoires. Actuellement nos collègues sont conduits à formuler des vœux sur une liste de postes vacants erronée. Ce coup de force confirme qu'il s'agit bien là d'utiliser les stagiaires comme moyens

d'enseignement à part entière, ce que nous condamnons. Nous rappelons notre exigence d'une décharge de service et donc une affectation sur BMP.

Par une circulaire en date du 2 février, le ministre a mis en place une procédure irrégulière d'affectation dans les établissements ECLAIR sur la base des avis du C/E et du Recteur, qui contournent les instances paritaires qui doivent pourtant impérativement être consultées. Pour notre département, 13 sont concernés, sans que les CA n'aient été consultés. Ces postes sont affichés sur la bourse interministérielle de l'emploi public. Par l'ampleur du nombre de postes, c'est un pas supplémentaire vers la déréglementation auquel nous assistons.

A cela s'ajoute un certain nombre de BMP réservés à des TZR ou des contractuels, alors même que ces supports pourraient servir à la création de postes. Cette situation n'est pas acceptable.

Enfin, nous renouvelons notre demande de disposer d'un document récapitulatif des postes profilés et rattachés à l'internat d'excellence de Marly (incluant leur financement), ainsi que l'avis du CA s'y rapportant.

Leviers essentiels pour le développement économique et social d'un pays, l'éducation et la formation initiale restent la meilleure protection contre le chômage et la précarité et donnent à tous les jeunes les clés pour comprendre le monde et agir dans la société.

Or, toutes les enquêtes (PISA, DEPP, OCDE...) mettent en évidence que le système éducatif français est particulièrement marqué par les inégalités sociales qui grèvent, plus qu'ailleurs, le parcours scolaire des jeunes. La politique engagée depuis 2005 structure la scolarité en deux étapes : scolarité obligatoire pour tous mais cantonnée au socle ; lycée et enseignement supérieur réservés aux 50 % d'une classe d'âge devant obtenir un diplôme du supérieur.

Associée à l'assouplissement de la carte scolaire, au resserrement de l'éducation prioritaire sur un nombre réduit d'établissements (ECLAIR) devenus lieux de toutes les déréglementations et à la mise en place d'internat dit "d'excellence", dont la seule ambition est la mixité des élites, cette politique a conduit à une polarisation sociale renforcée des établissements du Second degré, à un accroissement des écarts entre les élèves. Notre département n'échappe pas à ce constat.

Classes surchargées, enseignants titulaires non nommés ou pas remplacés... C'est ce que les parents d'élèves du collège Paul Cézanne de Mantes La Jolie ont voulu dénoncer hier, par une opération collège mort, qui fait suite au refus du classement ECLAIR par l'ensemble de la communauté éducative.

D'autres choix sont possibles, une autre politique est urgente !

L'Éducation est un investissement d'avenir, une exigence de la jeunesse, un enjeu social et économique majeur pour le pays, un défi culturel et humaniste pour notre société. Nous ne devons pas laisser la spirale infernale de sa destruction, aux antipodes des idéaux républicains et démocratiques que les personnels ont toujours portés, franchir une étape supplémentaire.

Dans la continuité des actions déjà entreprises, la FSU et ses syndicats développeront des initiatives en direction des candidats aux élections pour proposer d'autres choix pour l'École, ses personnels et les jeunes.